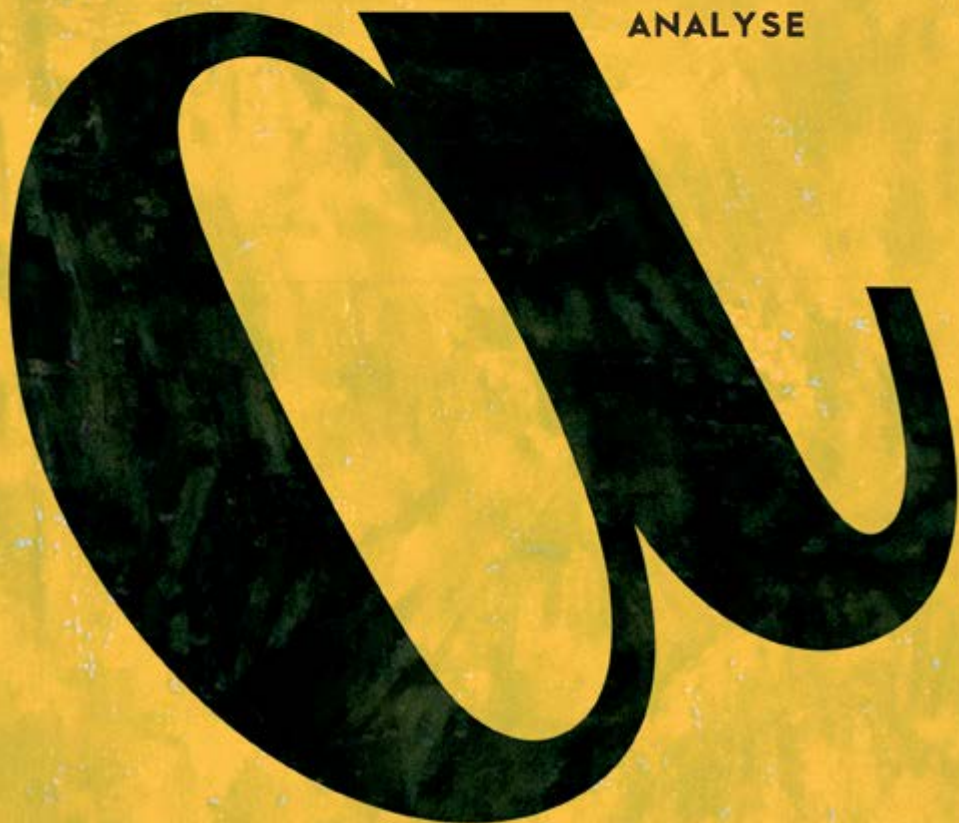


**TRAVAIL DOMESTIQUE,
COMBAT SYNDICAL**
UN ENTRETIEN AVEC
UNE AIDE-MÉNAGÈRE ET DÉLÉGUÉE SYNDICALE

MONA MALAK

ANALYSE



Cet entretien donne un aperçu d'un travail au cœur de la crise de la reproduction sociale : le travail domestique rémunéré. Nous analysons ce dernier à partir du secteur subventionné des titres-services, dans lequel travaillent des aide-ménagères exerçant un emploi subalterne. Les propos recueillis permettent de montrer la complexité du foyer, lieu clé du travail reproductif, qui brouille de plus en plus les frontières entre public et privé, travail salarié et non salarié, etc. Et de voir que, comme partout dans le monde, les travailleuses domestiques de Belgique s'organisent, malgré les obstacles, et font avancer leur condition, par divers moyens, ici, par le combat syndical institutionnel.



INTRODUCTION

La division internationale du travail reproductif¹ permet de comprendre pourquoi le domaine du travail domestique est principalement constitué de femmes migrantes, qui, pour améliorer leurs circonstances et s'occuper financièrement de leur famille, se retrouvent à travailler à l'étranger dans des domiciles qui ne sont pas les leurs. Longtemps resté un travail informel échappant au code du travail et aux droits sociaux, le travail domestique salarié se formalise en Belgique avec la création du secteur des titres services (TS) en 2001.

Nous avons rencontré Katarina², 50 ans, travailleuse dans les titres-services et déléguée syndicale depuis près de 13 ans. Comme beaucoup d'autres travailleuses, Katarina se retrouve dans ce secteur suite à son parcours migratoire : elle arrive en Belgique en 1999 depuis l'Europe de l'Est, divorcée avec deux enfants. Sa mère, qui habitait déjà en Belgique, lui trouve des clients chez qui elle-même faisait du ménage au noir. C'est ainsi qu'elle va devenir travailleuse domestique, d'abord au noir et puis de manière formelle à travers le système des TS. Créé en 2001, ce système, censé lutter contre le travail au noir, devait améliorer le statut social de ces travailleuses immigrées (pour la grande majorité) et sous-payées, en leur fournissant un vrai contrat de travail et les protections sociales qui vont avec. D'autres objectifs étant la création de nouveaux emplois et une meilleure conciliation vie privée/vie professionnelle pour les classes moyennes et supérieures. Ces objectifs n'ont toutefois pas été entièrement atteints, ou alors seulement partiellement, si l'on se base sur les débats parlementaires de 2001³. Ce secteur, au lieu de transformer le travail domestique⁴, contribue à la reproduction et au renforcement des inégalités dans la société. Le tout subsidié par les pouvoirs publics, au détriment des travailleuses, et au bénéfice des entreprises privées et des ménages les plus aisés⁵.

Ce secteur pénible, aux taux de maladie et d'invalidité assez élevés⁶, se situe dans le continuum du travail féminin invisible⁷, gratuit ou sous-payé. Une de ses particularités est sa grande élasticité, les passages entre travail domestique rémunéré, délégué à autrui, et travail domestique gratuit pou-

1 Parreñas Rhacel Salazar, *Servants of globalization: women, migration and domestic work*. Stanford University Press, 2001.

2 Prénom d'emprunt.

3 Lismond-Mertes Arnaud, « Objectifs atteints ? », *Ensemble*, n°107, mai 2022, pp. 90-93.

4 Pour aller plus loin, voir : Camargo Maglhaes Beatriz, « Transformer le travail domestique ? Femmes migrantes et politique de formalisation à Bruxelles. » Thèse doctorale, Université libre de Bruxelles, 2015-2016

5 Voir : Romainville Alice, « Titres services : la précarité organisée », URL : <https://inegalites.be/Titres-services-la-precarite>

6 Lismond Mertes Arnaud, « Titres-services : qui profite et qui paie ? », *Ensemble !*, op.cit, p.102.

7 Voir à ce sujet : Robert Camille et Toupin Louise (dir), *Travail invisible. Portraits d'une lutte féministe inachevée*, les éditions du remue-ménage, 2018.

vant se faire relativement facilement en fonction des changements dans la situation des ménages⁸. Il n'est donc pas étonnant, vu sa position dans la société, qu'il ne soit pas reconnu comme un emploi à part entière, et qu'il contient encore aujourd'hui des irrégularités, le renvoyant à un statut d'emploi subalterne, malgré des réformes censées le professionnaliser.

L'entretien avec Katarina, présenté en deux parties commentées, met en avant certaines problématiques importantes de ce secteur, au cœur de la crise de la reproduction sociale. Quel est l'intérêt d'être syndiquée quand on est aide-ménagère? Quels sont les enjeux principaux de ce travail invisibilisé? Quelle est la part de gratuité dans le travail rémunéré? Nous tenterons d'apporter ci-après quelques pistes de réponses.

DISSOLUTION DE L'EMPLOYEUR : UN TRAVAIL SUBORDONNÉ AU CLIENT

Les titres-services se caractérisent par une relation triangulaire de travail⁹ qui se manifeste, entre autres, par des rapports peu fréquents avec l'employeur – pour déposer les chèques par exemple – et avec des clients eux aussi souvent absents mais qui sont les vrais donneurs d'ordre. La tâche de trouver des clients est parfois déléguée, la société de TS donnant indirectement la responsabilité de trouver de nouveaux clients aux travailleuses elles-mêmes, leur ajoutant du travail non rémunéré. Par ailleurs, concernant les rapports avec les clients, ceux-ci peuvent parfois être teintés de maternalisme créant des rapports de manipulation et permettant de soutirer plus de travail, voire parfois du travail gratuit¹⁰.

La clientèle belge, de plus en plus jeune¹¹, se distingue des clients du secteur de l'aide familiale¹², qui sont dans une plus grande précarité et dépendance. Les TS se caractérisent donc par une clientèle qui n'est peu ou pas dans le besoin, et profite notamment à des jeunes travailleurs qui peinent à concilier leur vie privée et leur vie professionnelle, faute de meilleurs services publics. En effet : « (h)ormis pour des publics spécifiques (personnes âgées et dépendantes), le travail effectué sous le régime des titres-services aurait pu être effectué par l'utilisateur lui-même et celui-ci ne choisit de l'externaliser que si son salaire horaire est supérieur au prix horaire auquel il paie l'aide-ménagère. »¹³.

8 Camargo Maglhaes Beatriz, « Transformer le travail domestique? Femmes migrantes et politique de formalisation à Bruxelles. », *op.cit.*, p.22.

9 *Ibid.*, pp.322-323.

10 *Ibid.*, p.46.

11 *Ibid.*, pp. 206-207.

12 Moens Nicolas, « Titres-services versus aide-familiale », *Ensemble*, *op.cit.*, pp.83-86.

13 Lismond Mertes Arnaud, « Titres-services : qui profite et qui paie », *Ensemble*, *op.cit.*, p.99.

Cette publication, extraite du n° 6 (Hiver 2022-23) de la revue *Permanences critiques*, est momentanément réservée aux abonné.e.s.

Pour vous abonner, cliquez sur la vignette ci-contre.

Info :

<https://www.arc-culture.be/permanences-critiques/>
permanencescritiques@arc-culture.be



Ce sixième numéro de *Permanences Critiques* a pour but de questionner la place du travail reproductif dans notre société contemporaine ainsi que les enjeux de sa valorisation monétaire. Le travail reproductif est celui qui permet le maintien et la survie de la force de travail. Ce travail, essentiellement réalisé par les femmes, a pour caractéristique d'être invisible et sous-valorisé, sinon gratuit. La reconnaissance et la rémunération du travail (semi) gratuit, la revalorisation du travail salarié et les stratégies pour faire face aux crises de la reproduction sociale constituent alors les lignes directrices des analyses présentées dans ce numéro dont la vocation, par-delà l'exposition d'une problématique au cœur des antagonismes socio-politiques les plus contemporains, pourrait être d'engager ses lecteurs et lectrices à questionner le rapport de leurs propres institutions avec la réalité du travail gratuit.

ÉTUDE

RÉMUNÉRER LE TRAVAIL REPRODUCTIF ?

MONA MALAK 9

ANALYSE

"WAGES FOR" UNE APPROCHE FÉMINISTE DU SALAIRE COMME PUISSANCE SUBVERSIVE

MAUD SIMONET 35

ANALYSE

FAIRE REVENIR LE TEMPS PAYÉ : PERSPECTIVES FÉMINISTES POUR PLUS DE TEMPS ET MOINS DE TRAVAIL

ANNABELLE BERTHIAUME, CAMILLE MARCOUX, ÉTIENNE SIMARD ET VALÉRIE SIMARD 47

ANALYSE

TRAVAIL DOMESTIQUE, COMBAT SYNDICAL, UN ENTRETIEN AVEC UNE AIDE-MÉNAGÈRE ET DÉLÉGUÉE SYNDICALE

MONA MALAK 59

ANALYSE

HISTOIRE ET ENJEUX DU TRAVAIL DES DÉTENUS EN BELGIQUE

MATHILDE LUCIC 69

VARIA

LA FAST-FASHION : VOIR AU-DELÀ DES FÉTICHISMES POUR AGIR

CÉCILE PIRET 79

15 €

Le sommaire du n° 6
de *Permanences critiques*